



COMMISSION JEUNES COMPETITIONS

PV REUNION DU 21 DECEMBRE 2021

Présents : Emmanuel ANGONIN, Jean Claude CLERC, Alix MARIAUX, Christophe PULICE, Charlotte SAULNIER, Nicolas THABARD, Gerard WIDMER

Excusés : Thierry BONJOUR, Ludovic CORNEBOIS, Fabrice DUTY, Clément JAILLET, Mickael LUCAS, Daniel STEPANOFF, Didier VINCENT,

1. FELICITATIONS ET CONDOLEANCES

- La Commission présente ses félicitations à Clément JAILLET pour la naissance de son fils.
- La Commission adresse ses félicitations au club de Champagnole qui s'est qualifié pour les Intersecteurs U13 au terme du plateau du 11/12 à Beaune.
- La Commission adresse ses sincères condoléances à Thierry BONJOUR à la suite du décès de son fils.

2. CLASSEMENTS U18 D1

La commission rappelle que compte tenu du [PV de la Commission Sportive de la Ligue de Bourgogne Franche COMTE en date du 7 Octobre](#), 2 équipes du championnat U18D1 peuvent accéder en Intersecteurs en phase printemps.

La commission fait le point sur le championnat U18D1 et effectue le classement avec la situation actuelle selon le [règlement en vigueur](#) :

Elle rappelle que les équipes exæquo au classement « final » sont départagées au goal avérage particulier selon le règlement de départage.

CLUB	joués	Classement sportif	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
MONT SS VAUDREY	6/6	70	4	12	0	0	0	86
JURA LACS	5/6	58	10	12	0	0	0	80
COTEAUX DE SEILLE	6/6	52	10	12	0	0	0	74
ARCADE	6/6	46	12	12	0	0	0	70
MOUCHARD ARC	6/6	64	6	0	0	0	0	70
JURA STAD	5/6	34	6	12	0	0	0	52
POLIGNY GRIMONT	6/6	40	10	0	0	0	0	50

Il apparait qu'il reste un match en retard : Jura Lacs / Jura Stad.

Considérant que même si ce match peut faire évoluer le classement sportif du club de Jura Lacs, le classement final, prenant en compte les critères prévus aux règlements de la compétition, ne changera pas en ce qui concerne les accessions en Inter Secteurs U18, la Commission décide :

- De ne pas faire jouer le match en retard
- **De proposer au Comité Directeur pour validation les équipes de Mont sous Vaudrey et Jura Lacs comme accédant en Inter Secteurs.**
- Dit les 5 équipes restantes, intégrées selon les règlements en vigueur au groupe D1 phase printemps.

3. CLASSEMENTS U18 D2

Compte tenu des montées en Inter secteurs et du groupe incomplet lors de cette première phase, trois clubs de D2 accèdent à la D1 pour la phase printemps.

La commission fait le point sur la situation et propose de stopper les compétitions au stade actuel et de réaliser le classement sportif selon les coefficients Points / Matches joués.

Le classement est réalisé selon le [règlement en vigueur](#).

Elle rappelle que les équipes exæquo au classement « final » sont départagées au goal avéragé particulier selon le règlement de départage.

POULE	Club	SPORTIF				ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
		joues	Points classement	Quotient	Points critere sportif						
B	La Joux Nozeroy 1	6	18	3,00	70	6	12				88
A	Petite Montagne Fc 1	4	12	3,00	70	0					70
B	Jura Nord 1	6	15	2,50	64	0					64
A	St Lupicin 1	4	9	2,25	64	0					64
B	TOJF / ANGILLON	6	13	2,17	58	4	0				62
A	Fort Plas/Chaux/Stla 1	4	6	1,50	58	0					58
A	Haut Jura Fc 1	4	6	1,50	52	4					56
B	Aiglepierre 1	6	7	1,17	52	4					56
B	Mont S/Vaudrey A 8 2	6	5	0,83	34	0	12				46
A	Crotenay / Combe d'Ain	4	3	0,75	46	0					46
B	Choisey 1	6	5	0,83	40	0					40
A	Septmoncel 1	4	0	0,00	40	0					40
B	Gevry/Plaine 39 1	6	4	0,67	46	0	-10				36
B	Dole Crissey 1	6	0	0,00	28	0	-10				18
A	Petite Montagne A 8 3	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0

Les équipes de La Joux Nozeroy, Petite Montagne et Jura Nord sont les équipes accédantes en D1.

En conséquence, la Commission propose au Comité Directeur de bien vouloir valider la poule U18D1 pour la phase printemps avec les équipes de :

ARCADE
COTEAUX DE SEILLE
JURA NORD
JURA STAD
LA JOUX NOZEROY
MOUCHARD ARC
PETITE MONTAGNE
POLIGNY GRIMONT

4. CLASSEMENTS U15 D1

La commission rappelle que compte tenu du [PV de la Commission Sportive de la Ligue de Bourgogne Franche COMTE en date du 7 Octobre](#), 2 équipes du championnat U18D1 peuvent accéder en Inter-Secteurs en phase printemps.

La commission fait le point sur le championnat U15D1 et effectue le classement avec la situation actuelle selon le [règlement en vigueur](#) :

Elle rappelle que les équipes exæquo au classement « final » sont départagées au goal avéragé particulier selon le règlement de départage.

	JOUES	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
Jura Sud Foot 2	7	70	10	20				100
Jura Lacs F. 1	6	58	12	12				82
Mont S/Vaudrey 1	6	64	0	12				76
Arcade Foot-Pays Lun 1	7	46	4	12	-10			52
Champagnole 2	6	40	0	12				52
Poligny Grim/Tria.Or 1	6	52	0	0				52
Lons Rc 2	6	34	0	16				50
Coteaux De Seille 1	6	28	0	12				40

Considérant que même en remportant son match en retard contre Jura Lacs compte tenu du classement ci-dessus, l'équipe de Mont Sous Vaudrey ne pourrait prétendre à une place en Inter secteurs, **la commission propose au Comité Directeur de valider les équipes de Jura Sud Foot et Jura Lacs comme accédants en Inter Secteurs.**

5. CLASSEMENTS U15D2

Compte tenu des montées en Inter Secteurs, deux clubs de U15 D2 peuvent monter en D1 pour la phase printemps.

La commission fait le point sur ce championnat et fait le classement de la situation actuelle selon le [règlement en vigueur](#) :

Elle rappelle que les équipes exæquo au classement « final » sont départagées au goal average particulier selon le règlement de départage.

POULE	CLUB	joues	Classement	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
B	Bresse Jura 1	6/7	70	6	12			0	88
C	Dole S3/3 Mts/Chois. 1	6/6	70	10	0			0	80
A	Haut Jura 1	6/7	70	0				0	70
C	Dole Crissey 1	4/6	64	0	0			0	64
A	Angillon 1	6/7	64	0				0	64
B	Dole S3/3 Mts/Chois. 2	6/7	64	0	0			0	64
A	Fort Plas/Chaux/Stla 1	6/7	58	0				0	58
B	Sirod 1	6/7	58	0	0			0	58
C	Jura Nord Foot 1	5/6	58	0	0			0	58
C	Jura Stad 1	4/6	40	6	12			0	58
B	Jura Sud Femi. À 8 3	6/7	34	10	20	-10		0	54
A	Crotenay C.Ain	6/7	52	0				0	52
B	Sud-Rever/Beauf/Cond 1	6/7	52	0	0			0	52
C	Mouchard Arc Senans 1	5/6	52	0	0	0	0	0	52
A	Petite Montagne Fc 1	6/7	46	0				0	46
B	Aiglepierre À 8 1	6/7	46	0				0	46
C	Archel/Moiss/Roche. 1	5/6	46	0	0			0	46
C	Jura Stad 2	5/6	34	0	12			0	46
A	La Joux Nozeroy 1	6/7	28	0	12			0	40
A	Viry À 8 1	6/7	40	0				0	40
B	Montmorot/Macor/Perr 1	6/7	40	0	0			0	40
A	Septmoncel À 8 1	6/7	34	0				0	34
B	Pont De Pyle À 8 1	6/7	28	4	0	-10		0	22

Considérant que ce classement ne pourra évoluer même en faisant jouer les matchs en retard, la Commission dit les équipes de Bresse Jura et Dole S3/TroisMons/Choisey comme accédantes en U15 D1

pour la phase printemps, et propose au Comité Directeur de valider la composition du groupe U15D1 avec les équipes suivantes pour la phase printemps :

Arcade Foot-Pays Lun 1
Bresse Jura
Champagnole 2
Coteaux De Seille 1
DoleS3/Trois Monts / Choisey
Lons Rc 2
Mont S/Vaudrey 1
Poligny Grimont/Triangle d'Or 1

6. CLASSEMENTS U13D2

La commission rappelle que la U13D1 phase printemps est constituée de 2 groupes de huit équipes. La commission prend connaissance du [PV de la commission Sportive de la Ligue de Bourgogne Franche Comté du 14/12](#) dernier qui stipule que l'équipe de Champagnole s'est qualifiée pour les Inter secteurs U13 au terme du plateau du 11/12 à Beaune.

La commission rappelle que les équipes de Jura Dolois et Jura Sud avaient obtenu leur qualification pour les Inter secteurs au terme de la phase automne.

En conséquence, la Commission dit que 11 clubs de D2 devront être promus en D1 pour la phase printemps et rappelle également que seule une équipe par club peut accéder à la D1.

Compte tenu des nombreux matchs non joués, la commission décide d'établir le classement sportif selon les coefficients Points / Matches joués et le reste du classement selon le [règlement en vigueur](#)

POULE	CLUB	joues	Points	quotien	Classement	ENCADREMENT	LABEL	ABSENCE PES	TOTAL
C	Jura Dolois Football 2	5	22,00	4,40	70	6	20		96
A	Jura Sud Foot 2	6	25,00	4,17	70	0	20		90
A	Champagnole 2	6	24,00	4,00	64	4	12		80
B	Triangle D'Or Jura 1	6	20,00	3,33	58	10	12		80
C	Jura Stad' F.C. 1	5	14,00	2,80	58	6	12		76
B	Montmorot 1	7	24,00	3,43	70	0	0		70
B	Angillon 1	6	21,00	3,50	64	4	0		68
C	Jura Nord Foot 1	6	21,00	3,50	64	4	0		68
B	Lons Rc 2	6	17,00	2,83	52	0	16		68
A	Jura Lacs F. 2	6	13,00	2,17	46	10	12		68
C	Mont sous Vaudrey 1	5	14,00	2,80	52	0	12		64
A	Crottenay Combe D'Ain 1	6	22,00	3,67	58	4	0		62
A	Arcade Foot-Pays Lun 1	6	13,00	2,17	40	10	12		62
C	Triangle D'Or Jura 2	5	12,00	2,40	46	0	12		58
A	Haut Jura Fc 1	6	16,00	2,67	52	4	0		56
B	La Joux 1	6	14,00	2,33	40	0	12		52
B	Sud Rever/Beauf/Cond 1	7	18,00	2,57	46	4	0		50
B	Jura Sud Foot 3	6	9,00	1,50	28	0	20		48
C	Poligny Grimont 1	6	6,00	1,00	40	0	0		40
A	Petite Montagne Fc 1	6	10,00	1,67	34	4	0		38
B	Macornay 1	6	11,00	1,83	34	0	0		34
C	Dole S3/3 Mts/Chois. 1	5	1,00	0,20	34	0	0		34
A	Pont De Pyle 1	6	1,00	0,17	28	0	0		28

Compte tenu de ce classement, la commission dit les équipes de Jura Dolois 2, Jura Sud 2, Champagnole 2, Triangle d'Or Jura Foot 1, Jura Stad 1, Montmorot 1, Angillon 1, Jura Nord 1, Mont sous Vaudrey 1,

Crotenay Combe d'Ain1 et Arcade Foot 1 comme accédants en U13 D1 Phase Printemps et **propose au Comité Directeur de bien vouloir valider les groupes U13 D1 suivants :**

POULE A	POULE B
Bresse Jura	Jura Lacs
Dole Crissey	Coteaux de Seille
Jura Nord Foot 1	Lons RC
Champagnole 2	Jura Sud Foot 2
Jura Stad' F.C. 1	Triangle D'Or Jura 1
Angillon 1	Montmorot 1
Mont sous Vaudrey 1	Jura Dolois Football 2
Crotenay Combe D'Ain 1	Arcade Foot-Pays Lun 1

7. Amendes pour reports tardifs

La commission amende les clubs suivants pour modifications de matchs tardives (moins de 10 jours) :

CLUB	CATEGORIE	DATE JOURNEE	MONTANT
BRENNE ORAIN	U11	13-nov	15,00 €
CHAMPAGNOLE	U13 D1	20-nov	15,00 €
DOLE S3	U18	13-nov	40,00 €
JURA LACS	U11	13-nov	15,00 €
JURA LACS	U13 D2	20-nov	15,00 €
JURA LACS	U11	20-nov	15,00 €
LA JOUX	U18	13-nov	40,00 €
LONS RC	U13 D3	20-nov	15,00 €
MOUCHARD ARC	U13D2	06-nov	15,00 €
PETITE MONTAGNE	U11	20-nov	15,00 €
ROCHEFORT	U11	13-nov	15,00 €
TRIANGLE D'OR	U13D2	06-nov	15,00 €

8. Engagements phase printemps

- **Championnats**

La Commission rappelle que les clubs ont la possibilité de modifier, ajouter ou supprimer des équipes entre les phases automne et printemps.

En conséquence, elle fixe la date du 31 janvier comme date limite pour le faire.

Les clubs devront adresser un mail au secrétariat du District pour faire part de leur souhait tout en sachant que les équipes engagées en phase automne sont automatiquement reconduites en phase printemps.

- **Coupes**

Les engagements pour les coupes U15 et U18 sont possibles via footclubs jusqu'au 31 janvier.

Pour rappel, seules les équipes évoluant dans les championnats district peuvent participer à ces compétitions.

Emmanuel ANGININ, Président